

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 12 septembre 2012, à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee
M. Normand Crête, maire de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Ronald Critchley, conseiller de la ville de Huntingdon
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Louise Lebrun, mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe
Mme Jocelyne Lefort, mairesse de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Denis Loiselle, maire de la municipalité de Howick
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin
M. François Landreville, directeur général / secrétaire-trésorier

Était absente :

Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

6465-09-12

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6466-09-12

Il est proposé par Ronald Critchley
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AOÛT 2012

6467-09-12

Il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 8 août 2012 est adopté.

ADOPTÉ

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2011, DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011 ET DU PLAN D'ACTION 2012 DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE HUNTINGDON (CDEVH) PAR MME COLETTE ARSENAULT

Mme Arsenault présente le rapport financier 2011, le rapport d'activité 2011 et le plan d'action 2012 de la CDEVH, et dépose ces documents.

6468-09-12

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'approuver le rapport financier 2011, le rapport d'activité 2011 et le plan d'action 2012 de la Corporation de développement économique de la ville de Huntingdon.

ADOPTÉ

5. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

5.01 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 083-2012-20 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSTOSTOME

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Chrysostome dépose le règlement 083-2012-20 modifiant le règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Chrysostome a adopté le règlement 083-2012-20 le 6 août 2012, et que la MRC a reçu copie du règlement le 22 août 2012;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE le règlement 083-2012-20 vise à agrandir la zone H-11 correspondant à une zone d'habitation à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse des dispositions, ces dernières ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

6469-09-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
D'approuver la conformité du règlement 083-2012-20 de la municipalité de Saint-Chrysostome puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé.

ADOPTÉ

5.02 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 086-2012-12 - MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Chrysostome dépose le règlement 086-2012-12 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Chrysostome a adopté le règlement 086-2012-12 le 4 septembre 2012, et que la MRC a reçu copie du règlement le 7 septembre 2012;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE le règlement 086-2012-12 vise à revoir des conditions spécifiques à l'émission du permis de construction;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse des dispositions, ces dernières ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

6470-09-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'approuver la conformité du règlement 086-2012-12 de la municipalité de Saint-Chrysostome puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé.

ADOPTÉ

6. ATTRIBUTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU LEDUC DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a demandé des offres de service pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Leduc, dans la municipalité de Saint-Anicet;

ATTENDU QUE la firme « Béton Laurier Inc.» a déposé la soumission conforme la plus basse;

6471-09-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

D'attribuer le contrat d'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau Leduc à la firme « Béton Laurier Inc. », au coût de 36 979,18 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

7. ATTRIBUTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU HASTIE DANS LA MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-SACREMENT

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a demandé des offres de service pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Hastie, dans la municipalité de Très-Saint-Sacrement;

ATTENDU QUE la firme « Glen Forget 2753-2142 Québec Inc.» a déposé la soumission conforme la plus basse;

6472-09-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Rochefort

Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement

D'attribuer le contrat d'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau Hastie à la firme « Glen Forget 2753-2142 Québec Inc.», au coût de 42 799,43 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

8. ATTRIBUTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU LEMIEUX-MIÜR DANS LA MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-SACREMENT

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a demandé des offres de service pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Lemieux-Miür, dans la municipalité de Très-Saint-Sacrement;

ATTENDU QUE la firme « Béton Laurier Inc.» a déposé la soumission conforme la plus basse;

6473-09-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Rochefort

Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement

D'attribuer le contrat d'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau Lemieux-Miür à la firme « Béton Laurier Inc.», au coût de 16 095,35 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 261-2012 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, RÈGLEMENT 145-2000, AFIN DE MODIFIER LES DIMENSIONS DE CERTAINS LOTS DESSERVIS

*ATTENDU QU'*un avis de motion a été donné le 13 juin 2012;

*ATTENDU l'*adoption du projet de règlement 261-2012, le 13 juin 2012;

*ATTENDU QU'*une consultation publique a été tenue sur le projet de règlement le 21 août 2012;

ATTENDU la demande de la municipalité de Howick afin de modifier le SADR afin d'inclure la possibilité de réaliser des projets de lotissement de rues sans accroître les risques de la protection des personnes et des biens;

*ATTENDU QU'*un projet de lotissement pour un développement dans un périmètre d'urbanisation pourrait déroger de la norme de 45 mètres de la ligne des hautes eaux dans des cas spécifiques;

*ATTENDU QU'*une mesure d'exception au lotissement de rue est incluse, sans risque pour la protection des personnes et des biens, et dans un souci du respect des règles de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, et des normes de lotissement dans le cas tel que la distance entre la rue et la ligne des hautes eaux peut être réduite à 28 mètres à la condition que le lot adjacent à la rue soit zoné parc public ;

6474-09-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Loiselle

Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement

D'adopter le règlement 261-2012 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 145-2000 afin d'introduire de nouvelles dispositions au lotissement de rues.

ADOPTÉ

10. ADOPTION DES « ACTIONS RÉGIONALES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT » EN REGARD AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

Sujet reporté.

11. DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ D'ELGIN EN REGARD AU « PONT TAILLEFER »

ATTENDU QUE les membres du Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution #2012-08-13 de la municipalité d'Elgin en regard à la reconstruction du pont Taillefer;

6475-09-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement
Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent demande au ministère des Transports du Québec de reconsidérer sa décision de « ne pas reconstruire le pont Taillefer » sur la montée Gilmore.

ADOPTÉ

12. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DES MASKOUTAINS À L'EFFET DE S'OPPOSER À L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE

ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent a pris connaissance de la résolution #12-08-227 de la MRC des Maskoutains à l'effet qu'elle est contre toutes explorations et exploitations de gaz de schiste sur son territoire;

ATTENDU QUE les MRC ont la responsabilité d'aménager et développer leur territoire;

6476-09-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu majoritairement,
Ronald Critchley, conseiller de Huntingdon, votant contre puisque cette municipalité veut traiter les eaux résiduelles des opérations relativement aux gaz de schiste.

D'appuyer le Conseil de la MRC des Maskoutains dans sa demande de ne pas explorer et exploiter les gaz de schiste sur son territoire.

ADOPTÉ

13. DEMANDE POUR RÉTABLIR L'OFFRE DE SERVICE DE PARCS CANADA DU « LIEU HISTORIQUE NATIONAL DE LA BATAILLE-DE-LA-CHÂTEAUGUAY »

ATTENDU QUE la réduction de l'offre de service de Parcs Canada au « Lieu historique national de la Bataille-de-la-Châteauguay » affecte la réalisation du mandat d'éducation et de développement touristique pour notre territoire;

6477-09-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
De demander le maintien de l'offre de service de Parcs Canada en regard au « Lieu historique national de la Bataille-de-la-Châteauguay ».

ADOPTÉ

14. LETTRES DU MAMROT EN REGARD AUX RÈGLEMENTS DE LA MRC 258-2012, 259-2012 ET 260-2012

Le préfet dépose les lettres du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) concernant les règlements 258-2012, 259-2012 et 260-2012 de la MRC du Haut-Saint-Laurent, et informe les membres du Conseil que des démarches sont entreprises afin de comprendre les raisons du refus du gouvernement face à ces règlements et voir comment la MRC du Haut-Saint-Laurent peut les modifier afin qu'ils deviennent acceptables.

15. VARIA

15.01 COMPTES À PAYER DU 9 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2012

6478-09-12

Il est proposé par Denis Loiselle
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 946 206,28 \$, pour la période du 9 août au 12 septembre 2012, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

15.02 RÉSOLUTION D'AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE EN REGARD AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES « SERVICES TECHNIQUES »

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a déposé une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) en regard aux « services techniques »;

6479-09-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Loiselle
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
D'autoriser le préfet et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer l'entente avec le MAMROT concernant le programme d'aide financière pour les services techniques.

ADOPTÉ

15.03 ENGAGEMENT DE MME CHANTAL ISABELLE, 3 JOURS/SEMAINE, COMME JUGE DE PAIX, GREFFIÈRE DE LA MRC, RESPONSABLE DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, ET SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE Mme Chantal Isabelle travaille pour la MRC du Haut-Saint-Laurent depuis plus de 7 mois comme intérimaire au poste de greffière de la cour municipale et secrétaire du comité de sécurité publique;

ATTENDU QUE Mme Chantal Isabelle est avocate et membre du Barreau du Québec;

*ATTENDU QU'*au niveau administratif, les exigences sont de plus en plus volumineuses et complexes (démarches des contrats, présentation site Web, vérification de la liste de entrepreneurs, etc.)

ATTENDU le nombre de demandes d'accès à l'information en 2011 et 2012 (plus de 35 demandes);

ATTENDU QUE Mme Chantal Isabelle possède une formation qui lui permet d'exécuter d'autres tâches : rédaction de contrats, remplacement de la greffière de la cour municipale et de la perceptrice des amendes, etc.;

6480-09-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement
D'engager Mme Chantal Isabelle, à titre juge de paix, greffière de la MRC du Haut-Saint-Laurent, responsable de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, et secrétaire du comité de sécurité publique, 3 jours/semaine, selon les conditions de la Politique salariale de la MRC du Haut-Saint-Laurent, et entrant en fonction le 5 novembre 2012.

ADOPTÉ

15.04 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC TÉMISCOUATA EN REGARD AUX PROGRAMMES D'AIDE À LA RÉNOVATION

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution RS-066-12 de la MRC de Témiscouata en regard à la modification des paramètres des programmes RénoVillage et PRU;

6481-09-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
D'appuyer la résolution RS-066-12 de la MRC de Témiscouata qui se lit comme suit :

DEMANDE À LA SHQ LA MODIFICATION DES PARAMÈTRES DES PROGRAMMES RÉNOVILLAGE ET PRU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Témiscouata est mandataire pour la livraison des programmes d'aide à la rénovation de la SHQ,

CONSIDÉRANT QUE les programmes actuels offerts par la SHQ par l'entremise de la MRC ont permis de financer un nombre appréciable de rénovations importantes, urgentes et nécessaires pour maintenir un niveau acceptable des logements en milieu rural,

CONSIDÉRANT QUE les programmes RénoVillage et PRU ont des critères stricts qui font qu'un propriétaire qui a des besoins pressants ne puisse pas bénéficier de l'aide requise,

CONSIDÉRANT QUE les programmes RénoVillage et PRU ont comme critère qu'un propriétaire qui a bénéficié une fois du programme ne peut y être admissible de nouveau,

CONSIDÉRANT QUE les premiers propriétaires qui ont bénéficié desdits programmes ne sont plus admissibles alors que leurs moyens financiers n'ont pas changé et que l'état de leur logement dix ans après demande de nouveaux travaux,

*Il est proposé par Claude H. Pelletier
appuyé par Louise Labonté
et résolu à l'unanimité des maires*

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata demande à la SHQ d'assouplir les critères d'admissibilités aux programmes RénoVillage et PRU afin de permettre à un plus grand nombre de propriétaires de bénéficier des programmes et de présenter une nouvelle demande au même programme après un délai compatible avec les besoins des bâtiments de la clientèle visée.

QUE la présente résolution soit acheminée à la SHQ, au député de la circonscription de Kamouraska-Témiscouata, M. André Simard, à la FQM et aux MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉ

16. CORRESPONDANCE

1. Société d'agriculture de Huntingdon Inc. - Demande d'aide financière dans le cadre de la Foire agricole de Huntingdon.
2. Députée de Beauharnois-Salaberry - Guide de ressources de financement pour les organismes sans but lucratif.
3. Tourisme Suroît - Invitation à participer aux Grands Prix Innovation.

4. Solidarité rurale du Québec - Invitations à 3 forums dans différentes régions du Québec.
5. Ministère de la Sécurité publique (MSP) - Information sur le Programme général d'aide financière lors de sinistre.
6. Agri-Sx - Offre d'un produit qui déplace les oiseaux et animaux intolérables.
7. Municipalité de Sainte-Barbe - Résolution concernant l'adhésion de la municipalité de Très-Saint-Sacrement au sein de l'organisme de transport adapté « Sur les Routes du St-Laurent ».
8. Municipalité de Sainte-Barbe – Vente d'un souffleur Pronovost.
9. MSP - Information concernant l'épandage d'appâts vaccinaux sur les territoires de la Montérégie, de l'Estrie et de Montréal.
10. Coalition Saint-Laurent - Communiqué concernant l'enjeu du gisement potentiel Old Harry dans le cadre de l'élection 2012.
11. Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) - Information concernant le Fonds municipal vert de la FCM.
12. Conseil des Entreprises de Services environnementaux - Bulletin d'information, Août 2012.
13. Députée de Beauharnois-Salaberry - Annonce de la participation de Gregory McKenna aux Jeux olympiques spéciaux internationaux d'hiver, en janvier 2013.
14. Conseil régional de l'Environnement (CRE) Montérégie - Information concernant la Table régionale portant sur la réduction de la dépendance au pétrole.
15. Place aux Jeunes - Information concernant le « séjour exploratoire qui se tiendra les 6, 7 et 8 septembre 2012 », dans le but de recruter des jeunes diplômés.
16. Une Affaire de famille - Recherche de stage pour 2 jeunes de Connexion Compétence.
17. Coopérative de développement régional de la Montérégie - Invitation à son Forum régional, le 12 septembre 2012, à La Prairie.
18. Union des municipalités du Québec (UMQ) - Communiqué intitulé « *Les municipalités réclament le plein remboursement de la TVQ* », 15 août 2012.
19. Ministère des Transports du Québec (MTQ) - Bulletin d'information « *La Voie Partagée* », Été 2012, et sondage rétroactif sur cette publication.
20. FQM - Communiqué intitulé « *Élections: les questions municipales aussi importantes que la santé et l'éducation!* », 16 août 2012.
21. FQM - Bulletin « Contact », 16 août 2012.
22. Députée de Beauharnois-Salaberry - Invitation à une épiluchette de blé d'Inde à Huntingdon, le 19 août 2012.
23. Les Aidants naturels du Haut-Saint-Laurent - Invitation au lancement du « *Bottin des ressources pour les aînés du Haut-Saint-Laurent* ».
24. Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands - Revue de presse du 10 au 16 août 2012.

25. MSP - Invitation à une séance d'information sur les mouvements de sol, le 18 septembre prochain, à 13 h, à Saint-Jean-sur-Richelieu.
26. COMAQ - Programme de formation, automne 2012.
27. CLD du Haut-Saint-Laurent - Invitation aux nouveaux employés à la 3^e édition du Dîner de bienvenue dans le Haut-Saint-Laurent, le 8 septembre 2012, à Saint-Anicet.
28. Éditions petite mine - Offre des cahiers de prévention Yvon Larosé.
29. Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Affiche annonçant les cours offerts.
30. MSP - Information concernant le brûlage contrôlé d'un bâtiment lors d'un exercice.
31. Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands - Communiqué intitulé « *Modification au calendrier scolaire* », 22 août 2012.
32. FQM - Information concernant les projets significatifs des MRC qui seront mis en évidence lors de son congrès 2012.
33. FQM - Communiqué intitulé « *Municipalités et régions : la FQM obtient des engagements fermes des partis politiques* », 28 août 2012.
34. Solidarité rurale du Québec - Bulletin d'information, Septembre 2012.
35. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Communiqué intitulé « Dépôt de projets en continu dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent », 27 août 2012.
36. Une Affaire de famille - Communiqué intitulé « Première pelletée de terre pour le projet d'agrandissement de l'organisme une Affaire de famille », 16 août 2012.
37. Paquette & Associés - Information sur les heures d'ouverture lors des élections du 4 septembre.

17. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée.

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

6482-09-12

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier